



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(6)/CST/INF.1
20 juin 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS
ANGLAIS, ESPAGNOL et
FRANÇAIS SEULEMENT

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Sixième session
La Havane, 26-28 août 2003
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**AMÉLIORATION DE L'UTILITÉ ET L'EFFICACITÉ DU
COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION.....	1 – 3	2
II. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS..	4 – 7	2

Annexes

I. Examen et résumé des recommandations proposées par les Parties et les organisations compétentes au sujet du programme de travail du Groupe d'experts		5
II. Liste des candidats.....		21
III. Membres du Groupe d'experts		24

I. INTRODUCTION

1. Le Bureau du Comité de la science et de la technologie (CST) s'est réuni à Bonn (Allemagne) du 7 au 9 octobre 2002 pour désigner les 25 membres composant le Groupe d'experts, conformément à la décision 17/COP.5.
2. M. Helmut Woehl, Vice-Président du CST, a assuré la présidence en l'absence de M. Philbert Brown, Président du Comité, qui n'a pu arriver que dans l'après-midi de la première journée de la réunion. La présidence a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres. Le secrétariat de la Convention a présenté les critères de sélection des membres du Groupe d'experts, tels qu'ils sont définis au paragraphe H de la synthèse du programme de travail (voir annexe I). Pour faciliter la sélection des 25 experts, le secrétariat a produit les documents résumant l'ensemble des renseignements fournis par les groupes régionaux au sujet des 50 candidats présélectionnés [nom, prénom, nationalité, titre, domaine de compétence, publications, région, inscription au registre des experts, années d'expérience (voir annexe II)]. Le secrétariat a aussi présenté un ensemble de questions se rapportant à la structure, au programme de travail et au calendrier des activités du Groupe d'experts, à la coordination et aux liaisons entre le Bureau du Comité de la science et de la technologie et le Groupe d'experts, et à la participation des membres du Bureau du Comité à la première réunion du Groupe.
3. Les membres du Bureau du Comité se sont déclarés très satisfaits de l'excellent travail accompli par le secrétariat pour préparer la réunion.

II. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4. Le Bureau a eu un échange de vues très ouvert sur les critères de sélection des membres du Groupe d'experts, et sur son programme de travail, son calendrier et la méthode selon laquelle le Groupe d'experts s'organiserait.
5. Les observations, recommandations et conclusions qu'il a pu formuler sont les suivantes:

A. Observations

6. En ce qui concerne la constitution du Groupe d'experts, les membres du Bureau sont convenus des principes ci-après:
 - Il conviendrait de rechercher la diversité des disciplines représentées;
 - Bien que la date limite pour la communication des informations demandées ait été fixée au 30 août 2002, le secrétariat continuait de rappeler aux candidats présélectionnés de communiquer leur dossier. Le Bureau du CST a décidé que les candidats qui n'avaient pas communiqué tous les documents demandés dans les délais impartis ne seraient pas retenus dans le processus de sélection (trois candidats ont ainsi été éliminés);

- Le Bureau a noté que deux régions seulement proposaient des listes comptant des candidates. Il a aussi observé que les compétences linguistiques des candidats devaient être prises en compte, dans un souci d'efficacité des travaux du Groupe d'experts;
- Afin de s'assurer un avantage comparatif, le Comité avait recommandé de choisir des experts de tranches d'âge et de domaines d'expérience différents;
- Le Bureau du CST a noté qu'aucun candidat ne pouvait être choisi parmi les représentants de la société civile, car aucun ne figurait en tant que tel parmi les 50 candidats présélectionnés;
- Dans l'hypothèse du retrait d'un candidat sélectionné, un suppléant serait choisi sur une liste de réserve établie dans un ordre dont déciderait le Bureau du CST, et il ne serait mis au courant des travaux antérieurs que par communication via l'Internet;
- Dans l'hypothèse où certaines compétences spécialisées ne seraient pas disponibles au sein du Groupe d'experts, le secrétariat s'efforcerait de s'assurer des concours extérieurs;
- Le membre du Comité représentant la région d'Amérique latine et des Caraïbes a observé avec regret que sa région ne proposait pas de candidats représentant les îles anglophones. À son avis, la représentation de ces États insulaires au Groupe d'experts revêtait une haute importance en raison des problèmes particuliers de dégradation et de salinisation des terres rencontrés dans ces pays;
- Le Bureau du Comité a choisi 25 membres pour constituer le Groupe d'experts à partir des 50 candidats proposés, et a établi l'ordre des suppléants pour chaque région (voir annexe III).

B. Conclusions et recommandations

7. Le Bureau du Comité de la science et de la technologie a eu un échange de vues fructueux au sujet de l'ensemble de questions retenues par le secrétariat, et il est parvenu aux conclusions et aux recommandations ci-après:

- Les résultats des travaux du Groupe d'experts devraient être rendus disponibles dans un langage clair, compréhensible par les différentes parties prenantes ou groupes cibles;
- Les membres du Bureau du CST participeront à la première réunion du Groupe d'experts et le guideront dans l'amorçage de ses travaux. Deux spécialistes seront invités à apporter leur contribution à la formulation du programme de travail du Groupe d'experts;
- La forme de l'organisation des travaux du Groupe d'experts sera définie par le Groupe lui-même à sa première réunion (Comité exécutif ou Comité directeur);

- En raison des contraintes budgétaires, le Bureau du CST et le Groupe d'experts se rencontreront une fois par an pour une durée maximale d'une semaine;
- Le Groupe d'experts devra user de tous les moyens de communication lui permettant de mener à bien ses travaux de façon efficace;
- Les membres du Bureau du CST ont observé que le plan de travail, tel que les Parties l'avaient esquissé, pourrait avoir des incidences financières;
- Le Bureau du CST a souligné qu'à la première réunion de travail du Groupe d'experts un plan de travail énonçant objectifs, résultats, produits et calendrier indicatif devrait être établi et arrêté;
- Le Bureau a longuement débattu de la question de la langue de communication qu'utiliserait le Groupe d'experts. Il a été décidé qu'en raison des contraintes financières, et conformément à la pratique d'organes analogues dans le système des Nations Unies, la langue de travail serait l'anglais;
- En ce qui concerne les observations faites par le Président du Bureau du CST, agissant en qualité de représentant de son groupe régional, au sujet des États insulaires Parties, le Bureau a décidé de désigner M. Febles, de Cuba, au nombre des membres du Groupe d'experts sous réserve que son curriculum vitæ soit transmis par la voie diplomatique au plus tard le 17 octobre 2002. Le Président du Bureau du CST, en sa qualité de représentant du groupe régional, prendrait les mesures voulues pour informer M. Febles de cette décision. Le Bureau a décidé que si le curriculum vitæ de M. Febles ne parvenait pas au secrétariat avant la date limite, son nom serait retiré de la liste et le premier suppléant serait désigné pour représenter la région d'Amérique latine et des Caraïbes au Groupe d'experts.

Annexe I

[Original : ANGLAIS, ESPAGNOL et FRANÇAIS]

**EXAMEN ET RESUME DES RECOMMANDATIONS PROPOSEES PAR
LES PARTIES ET LES ORGANISATIONS COMPETENTES AU SUJET DU
PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE D'EXPERTS**

Liste des pays Parties à l'UNCCD ayant soumis des recommandations

Albanie	Japon
Argentine	Jordanie
Canada	Niger
Chili*	République tchèque
Chine	Suède
Etats-Unis d'Amérique	Union européenne
Israël	

* En raison de l'arrivée tardive de la contribution au secrétariat, la recommandation ne figure pas dans le résumé.

Table des matières

- I. Introduction générale
- II. Historique
- III. Considérations générales
- IV. Programme de travail du groupe d'experts
 - A. Connaissances scientifiques (évaluation, collecte et actualisation des informations, sensibilisation)
 - A.1. Evaluation de la désertification
 - A.1.1. Considérations générales concernant l'évaluation
 - A.1.2. Programme de travail potentiel de l'évaluation
 - Etat des connaissances et ampleur de l'impact
 - Possibilités d'atténuation des effets et implications pour les décideurs
 - A.1.3. Communications potentielles
 - A.2. Repères et indicateurs
 - A.3. Aspects spécifiques concernant l'environnement
 - A.3.1. Dégradation des terres
 - A.3.2. Ressources en eaux
 - A.4. Recommandations supplémentaires
 - B. Identification des acteurs (politiques, administratifs, culturels, économiques, sociaux, écologiques et techniques)
 - C. Méthodologies et technologies
 - C.1. Exploitation des terres

- D. Comité de la science et de la technologie et Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
- E. Synergie avec d'autres conventions ou accords multilatéraux sur l'environnement
- F. Renforcer la roue sans la réinventer
- G. Soutien financier et donateurs
- H. Choix des experts
- I. Sommaire des sujets prioritaires

I. INTRODUCTION GENERALE

Le Comité de la science et de la technologie (CST)

Conformément à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), le Comité de la science et de la technologie (CST) est pluridisciplinaire et ouvert à la participation de toutes les Parties ; il est composé de représentants des gouvernements compétents dans des domaines de connaissances pertinentes. Toutefois, reconnaissant que les représentants des gouvernements peuvent ne pas disposer de la totalité des connaissances requises pour fournir des conseils scientifiques et techniques au CST et à la Conférence des Parties (CdP) sur certains sujets spécifiques, le CST a examiné les possibilités pour améliorer son efficacité et son efficacité lors de la cinquième CdP de l'UNCCD qui s'est tenue à Genève, en Suisse, du 1^{er} au 12 octobre 2001. Cette réflexion a abouti à un accord portant sur la création d'un groupe d'experts selon la décision 17/COP.5 et son annexe.

Le « Groupe d'experts »

Le groupe d'experts est composé et choisi selon une procédure décrite dans l'annexe à la décision 17/COP.5, mais il faut encore définir des critères transparents et fiables pour le choix des experts :

- Le nombre des membres du groupe d'experts ne devrait pas dépasser 25, le nombre exact dépendant du programme de travail, tel que défini par le CST.
- La composition du groupe d'experts devrait reposer sur le principe d'une répartition géographique équitable.
- Pour être choisis, les experts devraient être inscrits par leur nom au registre des experts indépendants.
- Le Bureau du CST choisira les experts pour la durée d'un mandat en consultation avec les groupes régionaux et le secrétariat.
- Le choix des experts sera définitivement arrêté par le bureau de la CdP dès que possible après la cinquième session de la CdP.
- Pour les sélections ultérieures, les experts seront choisis en fonction d'un nouveau programme de travail et recommandés par le CST pour approbation par la CdP.
- La compétence des experts présentés par chaque groupe régional sera déterminée sur la base d'un curriculum vitae, qui devrait comporter une communication sur une question spécifique inscrite au programme de travail.

Le programme de travail du groupe d'experts et son mandat seront définis par le CST. Le groupe d'experts devrait soumettre le rapport sur les résultats de ses activités aux sessions du CST. Au bout de quatre ans, le CST devrait faire le point des activités du groupe d'experts et décider de son rôle futur et de l'intérêt de son maintien en fonction.

II. HISTORIQUE

Lors de la cinquième session de la CdP, une série de décisions a été prise visant à améliorer l'efficacité et l'efficacités du CST, sur la base du document ICCD/COP (5) /3/ Add.2 et de consultations avec le bureau du CST.

Décision 17/COP.5 et son annexe

A la cinquième session de la CdP, il a été décidé de fonder le travail du groupe d'experts sur des thèmes, activités et sujets liés à la Convention et de ne pas se limiter à la collecte d'informations (connaissances), mais de mandater également le groupe d'experts pour les travaux suivants :

Etat actuel des connaissances

Le groupe d'experts devrait faire l'examen et le résumé des connaissances et des informations disponibles.

Etendue et ampleur de l'impact

Il faudrait résumer ces connaissances et informations pertinentes et les présenter de manière à souligner et à démontrer de façon appropriée l'étendue et l'ampleur de l'impact d'un sujet particulier et autant que faire se peut inclure les tendances et les scénarios possibles liés à cet impact et à ces conséquences.

Possibilités d'atténuation

Ces présentations devraient être suivies d'une identification des possibilités d'atténuer ces scénarios, impacts et conséquences fondée dans la mesure du possible sur des expériences réussies et documentées pouvant servir aux Parties de modèles adaptables, adoptables et /ou utilisables.

Il serait important d'identifier et de présenter les opportunités potentielles permettant de mieux atténuer les effets, sans se limiter uniquement aux dimensions techniques et technologiques.

Implications pour les décideurs

La Convention accorde une grande attention aux facteurs liés aux activités et relations humaines, en d'autres termes aux sujets culturels, économiques et sociaux. Le groupe d'experts pourrait ainsi accorder tout autant d'attention aux implications pour les décideurs et tirer des leçons et des conclusions permettant d'atténuer les effets.

Décision 18/COP.5

Les Parties ont été invitées à soumettre leurs recommandations concernant le programme de travail devant être réalisé par le groupe d'experts d'ici le 1^{er} février 2002. Le Bureau du CST définira le programme de travail du groupe d'experts. Il se fondera sur l'examen et le résumé du Bureau du CST, et suivra les recommandations soumises au secrétariat par les Parties et les organisations compétentes.

Décision 16/COP.5

Le sujet prioritaire choisi par les Parties pour une étude approfondie à la sixième session du CST est «dégradation, vulnérabilité et remise en état des sols : une approche intégrée », bien que ce sujet ne soit pas directement lié au travail du groupe d'experts.

III. CONSIDERATIONS GENERALES

1. Activités et rôle du groupe d'experts

- Après le résumé par le Bureau du CST des recommandations émanant des Etats membres, il devrait indiquer des sujets prioritaires (p. ex. 2-3) au groupe d'experts, afin d'optimiser l'utilisation du temps et de ressources limités.
- Le groupe d'experts devrait jouer un rôle important au niveau institutionnel et fournir des orientations à la CdP par le biais du CST.
- Il faudrait reconnaître et diffuser largement les résultats des travaux réalisés par le CST reformé. C'est pourquoi ses activités devraient être en partie consacrées à la diffusion de ses résultats dans le domaine des activités en cours (repères et indicateurs, connaissances traditionnelles, systèmes d'alerte précoce) et des activités à venir.
- Le fonctionnement du groupe d'experts devrait s'apparenter à celui du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et se fonder sur les travaux et faits existants pour les utiliser dans le but de réaliser un résumé pertinent avec des retombées à l'usage de la Convention et en vue d'une diffusion à plus grande échelle au sein de la communauté scientifique.
- Le groupe d'experts est mandaté pour étudier les modes de collaboration et de partenariat aux niveaux international, régional et national qui sont liés aux questions relatives à la désertification, telles que la déforestation, la dégradation des terres et la pauvreté. Cette étude attache une importance particulière à certains sujets clés en tenant particulièrement compte des intervenants et de leurs prises de décision : attitudes et comportements, régime foncier, modes de subsistance, cohérence et pouvoirs de décision.
- Le programme de travail du groupe d'experts ainsi que son mandat devraient être pluriannuels per se et ne pas excéder quatre ans.
- Le programme de travail devrait se concentrer sur la recherche appliquée, le travail de résumé et le travail en réseaux et traiter de questions concrètes liées à la mise en œuvre.
- Il conviendrait de lier le travail du groupe d'experts aux programmes existants de l'UNCCD à différents niveaux.
- Le groupe d'experts devrait développer des mécanismes appropriés pour la coopération scientifique et technologique ainsi que pour la diffusion (fonds, institutions, experts, projets, possibilités de publication et de diffusion des résultats, etc.) et les rendre disponibles à toutes personnes intéressées, afin de promouvoir des projets de recherche et de créer des liens entre eux, de renforcer la sensibilisation concernant la désertification et la sécheresse dans les différents Etats et auprès des intervenants aux niveaux international, régional et national. L'objectif principal est de réunir l'ensemble des informations afin de les diffuser.

2. Qualité de membre du groupe d'experts

- En cas d'avis fourni par un expert non-membre du groupe d'experts, le CST devrait veiller particulièrement à l'indépendance des conseils scientifiques, qui est primordiale et assure une reconnaissance à grande échelle et la crédibilité générale de l'UNCCD.
- Il conviendrait de respecter un lien fonctionnel entre les thèmes prioritaires proposés et les experts désignés.
- Outre la représentation géographique et l'inscription sur la liste des experts, il convient de prendre en compte d'autres critères de sélection importants.
- Les experts doivent agir en tant que points focaux d'un réseau élargi de scientifiques et d'autres experts fondé sur la liste des experts indépendants, réseau qu'il convient de considérer comme une ressource précieuse pour la mise en œuvre de la Convention.

3. Communications

- Il conviendrait de respecter un planning précis (à moyen et à long terme) pour fournir au groupe d'experts des communications concrètes de valeur pratique accessibles également aux non-initiés (grand public, médias, étudiants).
- Ces communications devraient surtout se présenter sous forme de résumés et d'analyses des connaissances scientifiques actuelles (qui ont une pertinence stratégique) afin de les rendre accessibles à la CdP pour la prise de décision.
- Dans toutes les nouvelles initiatives, il faudrait veiller attentivement à tenir compte des données existantes.

4. Planning et examen des travaux

Etant donné la durée relativement brève (4 ans) prévue pour réaliser les activités du groupe d'experts, il faudrait limiter à un petit nombre de 2 à 3 par exemple les sujets et questions sur lesquels les experts sont appelés à se concentrer dans le cadre du programme de travail.

Les quatre éléments décrits dans la décision 17/COP.5 constituent un cadre approprié pour orienter le groupe d'experts :

- Etat des connaissances
- Ampleur de l'impact
- Possibilités d'atténuation des effets
- Implications pour les décideurs

IV. PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE D'EXPERTS

A. Connaissances scientifiques (évaluation, collecte et actualisation des informations, sensibilisation)

A.1. Evaluation de la désertification

A.1.1. *Considérations générales concernant l'évaluation*

1. Le groupe d'experts devrait établir des mécanismes appropriés afin de procéder à un inventaire et de tirer des conclusions de l'évaluation en cours de la désertification au niveau mondial.
2. Cela pourrait constituer le point de départ pour l'actualisation nécessaire de l'atlas mondial de la désertification publié par le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et servir d'instrument d'évaluation de l'étendue et du degré de la dégradation des terres et du sol au niveau mondial.
3. La phase d'inventaire des connaissances existantes pourrait aboutir à un document rédigé dans un langage non technique accessible au grand public, aux médias et aux décideurs, et servir de référence pour accroître la sensibilisation du public aux objectifs de la Convention.
4. L'actualisation des informations permettrait l'analyse comparative de l'évolution de la dégradation des terres dans différentes zones, en terme de vulnérabilité par rapport à la désertification et aux besoins de remise en état des sols.
5. En même temps, le groupe d'experts devrait établir un «plan scientifique» destiné à la recherche sur la dégradation des terres et soumis à un examen régulier, afin de permettre aux programmes nationaux et internationaux de prendre en compte les besoins en terme de recherche et de contribuer à la réalisation de l'évaluation.
6. Le groupe d'experts devrait développer un mécanisme tel qu'un réseau de données thématiques visant à faciliter la coordination des activités et l'échange de données, d'expérience et de résultats afin d'assurer un flux d'informations suffisant entre les centres de coordination nationaux durant l'intersession qui sépare les Conférences des Parties.

A.1.2. *Programme de travail potentiel de l'évaluation*

a) Etat des connaissances et ampleur de l'impact

Le groupe d'experts pourrait mettre à jour l'état actuel des connaissances relatives à la dégradation des terres et examiner les méthodes, les technologies et les meilleures pratiques existantes en matière d'évaluation de la désertification. Il se peut que le groupe souhaite établir des lignes de base et des repères en utilisant une année de référence appropriée. Il devrait réfléchir à proposer des repères pouvant être utilisés par les Parties à la Convention, repères qui serviraient de point de référence commun pour le suivi des progrès.

b) Possibilités d'atténuation des effets et implications pour les décideurs

Le groupe d'experts pourrait faire le résumé des informations disponibles concernant les instruments utiles au suivi et à l'évaluation, notamment les indicateurs pour évaluer la désertification et les efforts d'atténuation des effets. Il conviendrait de veiller à disposer d'indicateurs permettant d'évaluer l'impact sur la société civile. Une approche potentielle pourrait être le développement de «boîtes à outils» servant à cataloguer et à analyser quelques études de cas, à illustrer des problèmes particuliers rencontrés dans l'utilisation de repères et d'indicateurs, à indiquer des possibilités de solution ainsi que les meilleures pratiques et les enseignements retenus.

A.1.3. Communications potentielles

- Rapport sur «l'état des connaissances».
- Plan scientifique destiné à la recherche sur la dégradation des terres (définition des priorités et des lacunes dans la recherche).
- Inventaire des défis lancés par la désertification.

A.2. Repères et indicateurs

Il est possible que le groupe d'experts souhaite effectuer des travaux supplémentaires sur les repères et les indicateurs. Il est important pour le groupe d'experts de faire un premier pas dans le sens de l'amélioration et de l'élaboration de repères et d'indicateurs dédiés aux missions. Le groupe d'experts devrait analyser la corrélation entre les facteurs socio-économiques, biologiques et physiques. Dans le cas de l'utilisation de modèles, il conviendrait de se servir de repères et d'indicateurs pertinents.

Il faudrait formuler des propositions pour mener des études pilotes afin d'intégrer les résultats des études sur les repères et les indicateurs, les connaissances traditionnelles et les systèmes d'alerte précoce. Dans le cadre de ces études pilotes, il faudrait appliquer à des zones existantes les repères et les indicateurs développés / élaborés et mettre en œuvre des actions qui intègrent les résultats de connaissances traditionnelles et les systèmes d'alerte précoce pour ces zones. Ces études pilotes devraient se concentrer sur l'évaluation de la dégradation des terres, la vulnérabilité et la remise en état des sols (gestion des risques) en adoptant une approche intégrée, et notamment une cartographie de la désertification servant à la gestion intégrée des ressources naturelles.

Des Parties devraient mener des études pilotes dans leurs régions concernées. Le groupe d'experts pourrait donner des conseils aux Parties concernant la mise en œuvre d'études pilotes et devrait préparer des rapports d'analyse de ces études pilotes afin de les soumettre à la CdP par le biais du CST.

Un certain nombre de Parties a également recommandé au groupe d'experts de travailler sur les repères et les indicateurs. Leurs propositions concernent :

- Le choix d'indicateurs essentiels pour l'analyse de la situation réelle et des tendances de la désertification.

- Le choix d'indicateurs essentiels pour connaître l'impact de la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux (PAN), Sous-Régionaux (PASR), Régionaux (PAR) et de la Convention dans chaque Etat membre.
- L'adoption d'une méthodologie commune pour déterminer les zones exposées à la désertification aux niveaux national et régional.
- L'emploi d'indicateurs de l'impact et d'indicateurs institutionnels en tant qu'instruments essentiels pour quantifier et qualifier les mesures mises en œuvre.

A.3. Aspects spécifique concernant l'environnement

A.3.1. *Dégradation des terres*

En soumettant des recommandations, les Parties ont généralement admis que la question centrale choisie par le CST pour la préparation de sa prochaine réunion lors de la 6ème CdP devrait être également liée à l'un des principaux sujets du programme de travail du groupe d'experts. Le résumé suivant rapporte les recommandations relatives à ce sujet central :

La lutte contre la désertification comporte au moins trois volets essentiels :

- Conservation et remise en état des régions dégradées ou menacées
- Atténuation des effets d'une mauvaise exploitation des terres
- Etablissement d'un développement durable par des activités économiques nouvelles ou améliorées se fondant sur les formes de production actuelles.

Le groupe d'experts devrait travailler pour introduire un système dans la recherche existante qui implique les intervenants aux différents niveaux et qui crée des liens entre leurs activités et l'exploitation des terres, tout en se concentrant sur un certain déséquilibre des relations des intervenants. De bons exemples sont :

- L'exploitation économique des ressources naturelles dans les terres arides au profit de personnes extérieures et avec des retombées limitées pour les communautés sur place.
- L'absence de sécurité du régime foncier applicable aux exploitants traditionnels des ressources naturelles dans les terres arides.
- L'inégalité dans l'accès aux connaissances.
- Le manque de sécurité pour l'environnement, qui se traduit par une insécurité à long terme dans l'accès des exploitants aux ressources.

En ce domaine, il est souhaitable d'avoir une méthodologie de travail à deux niveaux :

- En premier lieu, il faudrait procéder à des recherches sur l'exploitation et la gestion des terres.
- En second lieu, s'occuper de l'état de pauvreté dans les terres arides.

Quatre critères déterminent l'évaluation de la situation à ces deux niveaux :

- La pertinence des connaissances obtenues par la recherche et servant à l'exploitation des terres ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté.
- Les impacts des résultats obtenus par les projets consacrés au développement durable au niveau de l'exploitation des terres et de la qualité de vie.

- Le potentiel d'atténuation des effets de la sécheresse dans les résultats pour l'exploitation des terres et l'élimination de la pauvreté.
- La possibilité de mettre en application les résultats des recherches pour définir les relations des intervenants dans un petit nombre de domaines essentiels.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de propositions antérieures visant à identifier quatre volets servant à l'évaluation de projets conformément à la décision adoptée par la CdP5.

Il faudrait limiter l'inventaire de la recherche existante à un petit nombre de questions essentielles, p. ex. :

- Relations économiques
- Régime foncier
- Constitution des connaissances
- Sécurité de l'environnement

Le groupe d'experts ne doit pas avoir pour objet d'obtenir de nouvelles connaissances, mais chercher à introduire un système applicable aux connaissances existantes. Les quatre sujets susmentionnés servent à illustrer les domaines présentant un conflit d'intérêts. L'objectif serait de définir le déséquilibre des relations entre les intervenants.

Il convient de préciser ces sujets avant de les aborder de façon hypothétique pour servir de base aux décisions de la CCD sur les priorités de la recherche. Les résultats de la recherche pourraient alors contribuer à renforcer le dialogue politique, la stabilité en matière de régime foncier, les pouvoirs au niveau des communautés et accroître la production combinée à de nouvelles solutions alternatives. L'objectif des contributions dans ces domaines serait d'améliorer les décisions politiques et de rendre les systèmes politiques plus favorables aux personnes pauvres, tout en apportant une meilleure sécurité du régime foncier.

Certaines Parties ont mis l'accent sur différents aspects de la dégradation des terres, parfois sans expliquer clairement leur vision du rôle que le groupe d'experts devrait assumer. On trouvera ci-dessous une brève énumération de leurs contributions à la question centrale de la dégradation des terres :

1. Il faudrait arriver à une coopération scientifique visant à estimer les pertes de terres au moyen de méthodologies modernes, communes et efficaces.
2. Il faudrait fournir systématiquement aux Parties les informations concernant le fonctionnement des technologies modernes aux niveaux national, sous-régional et régional qui servent à la collecte et au transfert des données et à l'estimation de la dégradation des terres.
3. Il faudrait partager l'expérience sur le mode d'exploitation des données provenant de chaque Etat sur le suivi de l'érosion, la pollution des sols, le déclin de leur productivité, la surexploitation des pâturages et des terres de culture. Cette démarche devrait intervenir avant de constater un abandon des terres, l'exode de la population, la dégradation des terres, l'accroissement du niveau de pauvreté, etc.
4. Il faudrait proposer une aide aux Parties dans le cadre des Programmes d'Actions Nationaux (PAN) pour lutter contre la désertification, à savoir fournir :

- des stratégies à long terme pour lutter contre la dégradation des terres et atténuer ses effets négatifs, et assurer l'intégration dans les décisions politiques pour un développement durable.
 - la mise en œuvre des mesures préventives pour les sols non-dégradés ou légèrement dégradés.
5. Il conviendrait de stimuler, aux niveaux local, national et régional, une participation efficace des ONG, des populations et des intervenants locaux (paysans, éleveurs, etc.) dans la prise de décision et dans l'examen de la mise en œuvre des PAN.
 6. En association avec l'Évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides (LADA), il faudrait introduire et finaliser des méthodologies et des instruments normalisés pour l'évaluation de la dégradation des terres dans différentes zones géographiques comme des lignes directrices pour les Parties.
 7. Il conviendrait de promouvoir une évaluation de la dégradation des terres dans le monde, la création d'une base de données et un système de diffusion de l'information environnementale.
 8. Selon les recommandations, les travaux devraient également porter sur le suivi et l'évaluation de la désertification, la recherche des mécanismes présidant aux tempêtes de sables, le reboisement des terres arides, etc.

A.3.2. Ressources en eaux

Dans leurs recommandations relatives au programme de travail du groupe d'experts, certaines Parties ont fait le lien entre le problème des ressources en eaux et la dégradation des terres. D'autres Parties ont mis l'accent sur l'importance des ressources en eaux. On trouvera ci-après un résumé de leurs recommandations:

L'évolution des terres arides dépend du développement des ressources en eaux et de leur exploitation durable. Afin d'éviter une exploitation excessive de ressources en eaux qui sont rares, il est possible d'utiliser des ressources en eaux insuffisamment exploitées dans les terres arides : eaux fossiles et saumâtres et eaux usées rejetées par les foyers. Il existe une grande quantité de ressources marginales en eaux dont l'exploitation reste cependant insuffisante en raison des risques qu'elle comporte, en particulier l'augmentation de la teneur en sel des sols et souvent aussi l'augmentation de la teneur en sel de la nappe phréatique.

Le groupe d'experts pourrait examiner des options disponibles pour une utilisation massive de ces ressources en eaux. Il existe deux approches : (a) traitement des eaux aboutissant à la réduction des risques, et (b) utilisation de cultures tolérant le sel. Le traitement des eaux comprend des technologies de diminution de la teneur en sel et le traitement biologique pour réduire le taux d'impuretés organiques et les éléments toxiques dans les eaux usées. Les cultures de végétaux tolérant le sel passent par la multiplication et le génie génétique des plantes et l'introduction de l'aquaculture pour la production de protéines et d'éléments chimiques. Cette approche peut entraîner un changement radical pour la vie des hommes dans les terres arides en améliorant et les modes de subsistance traditionnels des agriculteurs et en adoptant des modes de subsistance novateurs, alternatifs et durables. Cette approche aboutira à un développement durable et empêchera la désertification de progresser.

A.4. Recommandations supplémentaires

Plusieurs Parties ont proposé des recommandations supplémentaires au programme de travail du groupe d'experts pour contribuer à l'évolution et à la validation des travaux effectués par les

panels ad hoc antérieurs consacrés aux connaissances traditionnelles et aux systèmes d'alerte précoce. En outre, les recommandations ont suggéré au groupe d'experts de fournir de l'aide à la mise en œuvre de stratégies et de programmes de développement intégrés dans les régions touchées, afin de réduire la pauvreté dans les zones rurales et d'améliorer la sécurité alimentaire; qui plus est, le groupe d'experts devrait étudier le lien qui existe entre désertification et pratique agricole en se concentrant sur les modes de subsistance alternatifs.

B. Identification des acteurs (politiques, administratifs, culturels, économiques, sociaux, écologiques et techniques)

Dans les recommandations soumises, toutes les Parties ont été d'avis que le groupe d'experts ne devrait pas se concentrer sur la collecte d'informations concernant exclusivement les «techniques et technologies», mais devrait de façon générale orienter ses activités sur l'identification des «acteurs». La liste des recommandations en ce sens est la suivante :

1. Le groupe d'experts est invité à présenter ses conclusions sur :
 - Les moyens pour améliorer le processus de mise en œuvre.
 - L'utilisation d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre et de l'impact des PAN.
 - La révision de la liste actuelle des indicateurs, qui fait partie du manuel d'aide aux rapports nationaux de l'UNCCD, à la lumière des expériences courantes de mise en œuvre et en tenant particulièrement compte de certains indicateurs, notamment ceux portant sur la participation de la société civile.
 - Les moyens de suivi de l'utilisation des indicateurs de la mise en œuvre dans des Etats touchés et de soutien à la normalisation/l'actualisation d'un cadre pour les indicateurs.
2. En conséquence, le groupe d'experts pourrait créer une passerelle entre la science/la technologie et les décideurs/politiques, permettant ainsi au niveau politique d'intervenir sur la base d'informations (indicateurs) pour lutter contre le processus de désertification.
3. Communications
 - Etudes de cas portant sur les acteurs et les obstacles à la mise en œuvre des PAN aux niveaux local, national et régional.
 - Cadre pour les indicateurs.
 - Liste révisée des indicateurs de la mise en œuvre de la Convention et de la participation de la société civile.

Une autre Partie a vivement recommandé de fonder le programme de travail du groupe d'experts sur les besoins en informations scientifiques et technologiques définies par les programmes d'action nationaux et sur les rapports remis par les Parties et les groupes sous-régionaux et régionaux. Il est souhaitable d'interpréter science et technologie de manière suffisamment large pour couvrir les zones critiques d'analyses appliquées dans ces domaines tels que la participation, les arrangements institutionnels, le financement durable, les repères et les indicateurs, etc.

C. Méthodologies et technologies

C.1. Exploitation des terres

Certaines Parties insistent sur le lien entre problèmes environnementaux et exploitation des terres. Selon leurs recommandations, le groupe d'experts devrait réunir de manière exhaustive les

méthodologies et techniques appropriées pour résoudre les problèmes liés à l'exploitation des terres et à l'environnement, en tenant compte des caractéristiques particulières de chaque zone.

1. Le groupe d'experts devrait identifier les besoins et les moyens :

- Pour aborder la question des régimes fonciers.
- Pour promouvoir le recours aux approches de planification participative de l'exploitation des terres et les systèmes de gestion durable.

Il faudrait fonder cette partie du programme de travail sur les «meilleures pratiques» résultant d'expériences positives et exemplaires («histoires d'une réussite»)

2. L'objectif global devrait être l'amélioration des connaissances des décideurs sur les modes de subsistance dans les terres arides et sur les moyens :

- D'établir les bons systèmes de gouvernance et de marchés.
- De générer des revenus alternatifs.
- De fournir des incitations réelles aux personnes pour investir et travailler dans les terres arides.
- De fusionner les instruments pour la mise en œuvre de la Convention avec d'autres procédures stratégiques, telles que les stratégies de réduction de la pauvreté.

3. Communications

- Résumé des résultats obtenus et «des meilleures pratiques».
- Recommandations pour améliorer l'accès aux connaissances pertinentes et à l'expérience grâce à une coopération régionale, ainsi que pour en améliorer la disponibilité.
- Recommandations sur la promotion d'une recherche coopérative entre des régions.

D. Comité de la science et de la technologie et Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Selon la recommandation d'une Partie, le premier CRIC (Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la convention) devrait identifier des domaines de travail susceptibles de bénéficier d'une implication du CST. Le programme de travail du CST devrait être suffisamment souple pour s'étendre à des questions supplémentaires. Les deux organes devraient se compléter et assurer réciproquement à leur travail une valeur ajoutée. Cette approche permettrait :

- D'améliorer la possibilité de choisir précisément pour le groupe d'experts les personnes les mieux qualifiées pour traiter les sujets hautement prioritaires pour une solution aux niveaux national, sous-régional et régional.
- De réduire le risque de faux départs du groupe d'experts.

E. Synergie avec d'autres conventions ou accords multilatéraux sur l'environnement

Selon certaines Parties, la synergie entre les conventions sur l'environnement compte parmi les sujets clés à traiter par le groupe d'experts.

Des mesures gagnant-gagnant qui luttent contre la désertification en absorbant du carbone conservent et favorisent l'utilisation durable de la diversité biologique. Ces mesures peuvent avoir

un effet de synergie dans la lutte contre la désertification grâce à leur aptitude à s'attirer le soutien des populations locales dans leur lutte contre la désertification. Cette approche est également susceptible d'améliorer l'accès des Etats touchés aux instruments financiers tels que le FEM. Le document ICCD/COP(3)/9 propose un cadre pour un plan d'action des synergies (Promotion et renforcement des relations de la CCD avec d'autres conventions pertinentes - collaboration pour des synergies dans la mise en œuvre de la CCD avec d'autres conventions de Rio).

Le document ICCD/COP(3)/9 a certes été présenté à la COP 3, mais il n'a pas été soumis à un examen par les experts et aucune évaluation des possibilités de mise en œuvre de ces recommandations n'a été effectuée. C'est la raison pour laquelle il a été proposé que le groupe d'experts examine les options disponibles pour une mise en œuvre commune.

Etat des connaissances et ampleur de l'impact

Il est possible que le groupe d'experts souhaite examiner les faits existant dans le domaine de la recherche et des activités de développement dans les terres arides en ce qui concerne la relation et les liens entre désertification, changements climatiques et diversité biologique. Cet examen devrait se concentrer sur les écosystèmes dans les terres arides. Dans ce cadre, les questions particulières à étudier pourraient être : les pièges à carbone dans les terres arides et dans les terres de culture ; impact et adaptation aux changements climatiques et à la sécheresse dans les terres arides ; diversité biologique dans les terres arides et pertes potentielles dues à la dégradation des terres.

Possibilités d'atténuation des effets et implications pour les décideurs

L'examen effectué par le groupe d'experts est susceptible de servir à identifier les défis majeurs en établissant des synergies concrètes lors de la mise en œuvre des trois principales conventions consacrées à l'environnement, et à indiquer aux décideurs les orientations afin de surmonter des obstacles potentiels dans des domaines tels que la capacité de préparation et d'adaptation aux sécheresses, l'énergie alternative et la gestion de l'agriculture et de l'eau. Sur cette base, le groupe pourrait être en mesure d'identifier des activités communes susceptibles d'être entreprises par les points focaux nationaux et de préparer ainsi le terrain pour les décisions facilitant l'identification de champs d'actions communs des points focaux nationaux.

Certaines Parties se sont concentrées sur les liens possibles à établir avec d'autres conventions ou accords multilatéraux :

1. Il est possible que le groupe d'experts développe un mécanisme afin d'assurer des liens concrets, des échanges d'informations et de consultation entre le CST et les organes subsidiaires scientifiques et techniques d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (groupes de travail commun).
2. Le groupe pourrait identifier des domaines prioritaires interdépendants de coopération entre l'UNCCD et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement.

F. Renforcer la roue sans la réinventer (EM, GIEC)

Il existe en effet une série d'initiatives en cours dont la mise en œuvre est plus ou moins avancée, qui se concentrent sur des domaines pertinents de la Convention et s'apparentent à certaines missions confiées au CST. Un aspect important du programme de travail du groupe d'experts serait d'identifier en permanence ces initiatives et de recommander au CST la manière dont

l'UNCCD pourrait bénéficier de ces initiatives. L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (EM: Evaluation du Millénaire) compte parmi les initiatives sur lesquelles le groupe d'experts pourrait se pencher immédiatement.

Le fonctionnement du groupe d'experts pourrait s'apparenter à celui du GIEC en se fondant sur les travaux et les faits existants et en les utilisant dans le but de réaliser un résumé pertinent avec des retombées pour l'UNCCD et pour une diffusion à plus grande échelle au sein de la communauté scientifique.

G. Soutien financier et donateurs

Une Partie a recommandé au groupe d'experts d'établir une procédure permettant de faire une évaluation/recommandation scientifique indépendante sur les projets proposés pour obtenir un soutien financier du FEM (Fonds pour l'environnement mondial), de donateurs bilatéraux, etc. en ce qui concerne leur contribution à la lutte contre la désertification et leur adhésion aux domaines prioritaires interdépendants.

H. Choix des experts

Dans les différentes recommandations, une série de propositions a été formulée concernant certains principes généraux applicables à la procédure de choix ainsi que les critères de sélection possibles applicables au choix du groupe d'experts. Afin de permettre au Bureau du CST de juger les experts en fonction de ces critères, plusieurs Parties ont recommandé que les candidats transmettent au Bureau du CST un CV détaillé accompagné d'une liste de leurs publications des 5 dernières années qui ont été revues par leurs pairs. Cependant, d'autres Parties n'ont pas estimé que les publications revues par des pairs devraient jouer un rôle majeur dans le choix des experts, étant donné que ceux de certaines régions n'ont pas autant d'occasions de publier que d'autres.

Une Partie a proposé le doctorat comme qualification minimum pour les experts ; toutefois, étant donné le nombre de personnes dans les terres arides ayant une expérience considérable dans le domaine de la désertification sans formation institutionnelle, il a été proposé de ne pas retenir comme seul critère de sélection le niveau de formation institutionnelle.

Certaines Parties ont soumis les propositions suivantes :

- La Partie - et non pas des groupes régionaux- devrait désigner les candidats.
- Le choix devrait tenir compte de la zone géographique et de la proportion de la population.
- Le nombre d'experts venant de régions sévèrement touchées par la désertification devrait être supérieur au nombre de ceux qui proviennent de régions non touchées par la désertification.
- Un tiers des experts devrait être des femmes.

Principes généraux

Il conviendrait d'assurer un équilibre au niveau de l'expertise des 25 experts choisis, du fait qu'il est peu probable d'avoir des candidats qui répondent à tous les critères de sélection proposés. Pour être choisis, les experts devraient être inscrits sur la liste des experts indépendants. Il conviendrait aussi d'assurer une représentation équitable d'experts issus de la société civile.

Critères de sélection

- Indépendance.
- Excellence (expérience scientifique, connaissances locales) dans un ou plusieurs domaines précis retenus pour le programme de travail.
- Expertise générale sur le terrain dans le domaine de la dégradation des terres, de la désertification et des processus liés.
- Expérience professionnelle dans le domaine de la recherche ou du conseil interdisciplinaire sur la dégradation des terres et/ou la désertification (aspects biologiques, physiques et socio-économiques).
- Expérience professionnelle dans le domaine du conseil scientifique dans un contexte de décisions politiques.
- Expérience professionnelle dans des forums scientifiques internationaux, de préférence dans le contexte de l'UNCCD.
- Implication dans des réseaux scientifiques internationaux / régionaux dans le domaine d'expertise.
- Expérience avec des pays en développement et/ou des pays en transition, notamment une bonne compréhension des structures politiques, sociologiques et administratives de ces Etats.

La décision 17/COP.5 et son annexe stipulent la création d'un groupe comportant 25 experts. Conformément à cette décision, la compétence des experts sera déterminée sur la base d'un curriculum vitae qui devrait comporter une communication sur une question spécifique inscrite au programme de travail. La composition du groupe d'experts devrait reposer sur le principe d'une répartition géographique équitable. Le Bureau de la CdP choisira les experts pour la durée d'un mandat, en consultation avec les groupes régionaux et le secrétariat, en tenant compte du programme de travail du groupe d'experts qui sera défini par le Bureau du CST et des procédures décrites sous le paragraphe 11 à l'annexe de la décision 17/COP.5.

I. Sommaire des sujets prioritaires

Les 12 contributions comportant les recommandations des Parties en ce qui concerne le programme de travail du groupe d'experts du CST ont fait l'objet d'un examen et d'un résumé (en raison de son arrivée tardive, la contribution du Chili ne figure pas dans le résumé). Les recommandations proposaient une grande diversité d'idées intéressantes et précieuses, ce qui rend très difficile la recherche de moyens permettant de donner suite à chaque proposition.

Etant donné le peu de temps et de ressources disponibles, le groupe d'experts sera contraint de se limiter dans son programme de travail à un nombre restreint de sujets. Qui plus est, il souhaitera peut-être réserver une partie de son programme de travail à traiter des questions supplémentaires. Cette souplesse pourrait permettre au groupe d'experts de réagir par rapport à des questions particulières identifiées par les Parties, comme celles liées à la mise en œuvre de l'UNCCD.

La plupart des contributions comportaient des références à un sujet central lié à la dégradation des terres et à l'exploitation des terres.

Il faut préciser sans ambiguïté que le sujet central lié à la dégradation des terres et à leur exploitation comprend différentes «sous-parties» telles que :

- L'évaluation de la désertification (mettant l'accent sur les aspects biologiques et physiques, tels que les sols, les ressources en eaux, la végétation, etc.)
- La vulnérabilité (repères et indicateurs, systèmes d'alerte précoce)
- La conservation et la remise en état (connaissances traditionnelles, meilleures pratiques).
- La réduction de la pauvreté et le développement durable dans les terres arides (aspects socio-économiques, régime foncier, modes de subsistance alternatifs, participation des intervenants, intégration des hommes et des femmes, sensibilisation du public, etc.).
- Le développement de synergies avec d'autres initiatives.

Conformément à la décision adoptée par la COP 5 et selon la description présentée sous la section A.1.2. du présent document, quatre éléments communs devraient constituer le cadre pour le travail du groupe d'experts sur tous les sujets ou sujets partiels pertinents :

- L'état des connaissances
- L'ampleur de l'impact
- Les possibilités d'atténuation des effets
- Les implications pour les décideurs

En se fondant sur les diverses recommandations soumises par les Parties, le Bureau du CST a proposé «la dégradation des terres et l'exploitation des terres», ainsi que les sujets partiels définis, pour être traités en priorité par le groupe d'experts dans son programme de travail.

Annexe II

LIST OF CANDIDATES

	Surname	Name	Nationality	Title	Expertise	Publications	RoE¹	Yoe²
AFRICA								
1	AKPAGANA	Koffi	Togo	Dr.	Ecology, Botantics	2 - (66)	yes	21
2	BADRAOUI	Mohamed	Morocco	Dr.	Agriculture, Soils, Cartography	10 - (39)	yes	21
3	CHISANGA	Eric Chomba	Zambia	MA	Natural Resources Management, Forestry, Land Use Planning	NO	yes	6
4	EL BAGOURI	Ismail Hamdi	Egypt	Dr.	Agriculture, Chemistry, Soils, Desert Sciences	1 - (106)	yes	46
5	FOLORUNSO	Olatunji Ayodele	Nigeria	Dr.	Soils, Water Management, Agriculture	13 - (60)	yes	19
6	NARJISSE	Hamid	Marocco	Dr.	Ecology	NO	yes	
7	OUEDRAOGO	Sibiri Jean	Burkina Faso	Dr.	Ecology, Vegetation, Biology, Rural Development	11 - (14)	yes	14
8	SAADOU	Mahamane	Niger	Dr.	Biology, Botantics, Agriculture	7 - (48)	yes	29
9	SEELY	Mary Kathryn	Namibia	Dr.	Ecology, Natural Resource Management	1 - (96)	yes	37
10	TINGA	Abdoulaye	Niger	Dr.	Physics, Chemistry	8 - (22)	yes	31
ASIA								
1	AHMADI	Hassan	Islamic Republic of Iran	Dr.	Soils, Water Management	1 - (5)	yes	28
2	AHMED	Mahiuddin	Bangladesh	MA	Forestry, Land Use Management, Biodiversity	NO	yes	30
3	AL AMOUD	Ahmed Ibrahim	Saudi Arabia	Dr.	Agriculture, Hydrology, Soils	6 - (64)	yes	16
4	AL RIYAMI	Suleiman bin Nasser bin Suleiman	Oman	MA	Hydrology, Water Management, Information Science	NO	yes	18
5	ASMAR	Fady	Lebanon	MA	Forestry, Ecology	1 - (2)	yes	10
6	BAMATTROF	Abdel Rahman	Yemen	MA		NO	no	
7	MYAGKOV	Sergey	Uzbekistan	Dr.	Ecology, Hydrology, Information Science	1 - (23)	yes	10
8	SINGH	Harish Pratap	India	Dr.	Soils, Agriculture	1 - (150)	yes	31
9	TAKEUCHI	Kazuhiko	Japan	MA	Ecology	1 - (96)	yes	28
10	WANG	Lixian	China	Dr.	Forestry, Soils, Water Management	1 - (135)	yes	19

	Surname	Name	Nationality	Title	Expertise	Publications	RoE¹	Yoe²
LAC								
1	ABRAHAM	Elena Maria de las Nieves	Argentina	Dr.	Ecology, Environment, Geomorphology	3 - (97)	yes	24
2	ALVAREZ	Guido Soto	Chile	MA	Forestry, Agriculture	NO	yes	30
3	ECHEVARRIA	Grisel Herrero	Cuba	Dr.	Agriculture, Forestry	NO	yes	25
4	FEBLES	Gustavo Julio Febles	Cuba	Dr.	Agriculture	2 - (56)	yes	39
5	KARLIN	Ulf	Argentina	MA	Agriculture, Natural Resource Management	2 - (47)	yes	10
6	LEON	Alejandro	Chile	Dr.	Agriculture, Economics, Information Science	1 - (3)	yes	17
7	NASCIMENTO	Nadima de Macedo Paiva	Brasil	Dr.	Ecology, Information Systems, Natural Resource Management	1 - (8)	yes	16
8	ROCHA	Ciro Loureiro	Brasil	MA	Hydrology, Water Resource Management	1 - (12)	yes	32
9	SANCHEZ	Carlos Eduardo Gomez	Colombia	MA	Ecology, Biology	1 - (19)	yes	18
10	SANTIBANEZ	Fernando	Chile	Dr.	Forestry, Agriculture	1 - (34)	yes	22
WEOG								
1	CASTILLO SANCHEZ	Victor M.	Spain	Dr.	Forestry, Natural Resource Management, Soils, Hydrology	1 - (53)	yes	18
2	DE GROOT	Wouter Theodoor	Netherlands	Dr.	Natural Resource Management, Agriculture, Anthropology	1 - (103)	yes	28
3	HJORT AF ORNAS	Anders	Sweden	Dr.	Economics, Anthropology	2 - (146)	yes	32
4	KOSMAS	Constantinos	Greece	Dr.	Land Resources, Agriculture	9 - (78)	yes	22
5	SCIORTINO	Maurizio	Italy	MA	Climatology, Meteorology	1 - (9)	yes	19
6	ABRAHAMSON	Brian Theodor	Canada	MA	Hydrology, Climatology, Agriculture, Water Management	Summary	yes	34
7	KOMUSCU	Ali Umran	Turkey	Dr.	Atmospheric Sciences, Hydrology	4 - (13)	yes	10
8	MOUAT	David Anthony	USA	Dr.	Natural Resource Management, Information Science, Ecology	1 - (73)	yes	30
9	OZDEN	Dursun Murat	Turkey	Dr.	Agriculture, Soils	5 - (17)	yes	21
10	ROLE	Avertano	Malta	MA		1	no	

	Surname	Name	Nationality	Title	Expertise	Publications	RoE¹	Yoe²
	CEE							
1	BALOYAN	Samvel	Armenia	Dr.	Ecology, Agriculture, Resource Management	2 - (39)	yes	22
2	BOLASHVILI	Nana	Georgia	MA	Hydrology, Water Management	Summary	yes	13
3	DEBICKI	Ryszard Antoni	Poland	Dr.	Soils, Agriculture, Information Systems	1 - (92)	yes	21
4	MANGUL	Ilea	Ukraine	Dr.	Meteorology, Agriculture	Summary	yes	26
5	SOBOCKA	Jaroslava	Slovak Republic	Dr.	Soils, Ecology, Agriculture	1 - (122)	yes	22
6	SOKOLOVSKA	Maria	Bulgaria	Dr.	Soils, Natural Resource Management, Ecology	1 - (130)	yes	25
7	TESAROVA	Marta	Czech Republic	Dr.	Soils, Agriculture	6 - (88)	yes	38
8	TRENDAFILOV	Krassimir	Bulgaria	Dr.	Soils, Agriculture	Summary	yes	17
9	VERMES	Laszlo	Hungary	Dr.	Agriculture, Water Management, Soils	2 - (210)	yes	43
10	YATSUKHNO	Valentin	Belarus	Dr.	Geography, Soils, Land Use Planning	1 - (275)	yes	10

¹ Roster of Experts

² Years of experience

Annexe III

MEMBERS OF THE GROUP OF EXPERTS

Africa

Badroui, Mohamed
El Bagouri, Ismail Hamdi
Folorunso, Olatunji
Saadou, Mahamane
Seely, Mary Kathryn

Asia

Ahmadi, Hassan
Al-Amoud, Ahmed Ibrahim
Singh, Harish
Takeuchi, Kazuhiko
Wang, Lixian

LAC

Abraham, Elena Maria
Febles, Gustavo
Leon, Alejandor
Nascimento, Nadima
Santibanez, Fernando

WEOG

Mouat, David Anthony
Ornas, Anders
Ozden, Dursun Murat
Sanchez, Victor
Sciortino, Maurizio

CEE

Baloyan, Samvel
Debicki, Ryszard
Sokolovska, Maria
Vermes, Laszlo
Tesarova, Marta
